

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le jeudi 23 juillet 2026

Passage en vigilance orange risque de feux de forêt sévère De nouvelles mesures prises

Le département de la Creuse est placé en vigilance orange pour risque sévère feux de forêt jusqu'à ce vendredi 24 juillet inclus. Ce passage en vigilance orange s'explique par la présence de vent et une hausse des températures. Après concertation avec le service départemental d'incendie et de secours de la Creuse (SDIS), le préfet Jean-Philippe Legueult a pris deux arrêtés visant à prévenir toute augmentation de l'activité des sapeurs-pompiers.

Les arrêtés suivants entrent en vigueur ce jeudi 23 juillet, et seront valables jusqu'au lundi 27 juillet inclus :

- interdiction des travaux agricoles et forestiers, pouvant déclencher des feux de forêts, de 14 heures à 19 heures. Cette interdiction est valable pour les particuliers,
- interdiction de tir de feux d'artifice

Le Préfet appelle à la vigilance de chacun et à la plus grande prudence pour protéger nos pompiers et nos espaces naturels.

Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex